

L'enclos du littoral

La mémoire des écluses à poissons passe non seulement par le souvenir de quelques anciens mais surtout par leur empreinte sur le territoire. La plupart des pêcheries oléronaises ne sont plus que ruines, vestiges d'un patrimoine local, à l'exception de quelques installations encore en fonction.

Si les écluses peuvent être considérées comme partie intégrante du patrimoine, c'est parce qu'elles ont eu un rôle essentiel dans la vie du littoral. Leur fonction première était de permettre la subsistance des populations côtières qui durent faire face à la déprise des moyens d'autosuffisance traditionnels (déforestation, perte de surfaces agricoles au profit de terres viticoles et de salines). Selon l'historien Thierry Sauzeau, dans le courant des XI^e

et XIII^e siècles, «Oléron a vécu la mutation d'une économie à dominante vivrière vers une mise en exploitation à des fins spéculatives». Ces hommes de la terre se tournèrent donc vers les ressources de la mer. Ils mirent alors à profit l'utilisation d'écluses dont le principe de fonctionnement se fonde sur des mécanismes assez simples et l'utilisation des marées. De manière générale pour l'île d'Oléron, les structures sont faites de pierres sèches ; d'autres types de matériaux peuvent être utilisés : filets ou végétaux entrelacés. A marée haute les écluses sont recouvertes par l'eau, à marée basse l'eau se retire entre les pierres et par les claies, les poissons se trouvent alors piégés par les murets. Il ne reste alors plus qu'à les recueillir. Les premières traces de pêcheries en France

proviennent de structures en bois, au nord-ouest du Mont-Saint-Michel, datant de l'âge du bronze selon les estimations au carbone 14. Ce type de pêche se développe de manière intense pour atteindre son point d'acmé à l'extrême fin de l'époque médiévale, à tel point que François I^{er} élabore un dispositif judiciaire de grande importance. C'est le début de batailles entre l'État et les riverains sur le statut de la terre, le droit de propriété... D'après François Le Masson du Parc, inspecteur général des pêches du royaume de France, dans les années 1740, 102 écluses étaient alors entretenues sur l'île d'Oléron. La législation se fait de plus en plus contraignante, des autorités maritimes surveillent les activités conduisant à la baisse du nombre de structures sous le Second Empire. Mais si l'administration a joué un rôle important dans le déclin de l'activité des pêcheries, l'évolution économique vers une pêche et un transport maritime industriels ont eu raison de l'usage des écluses. Les dernières encore en utilisation aujourd'hui invitent les touristes à la réflexion sur la préservation de ce patrimoine mais aussi sur le rôle qu'elles ont pu avoir. Objet à vocation alimentaire elles ont aussi «contribué à préserver [les côtes] de l'érosion marine» (T. Sauzeau).

Bien que les écluses soient reconnues comme un moyen de pêche traditionnel français, elles ne peuvent pas être considérées comme un apanage national. L'Andalousie, le golfe arabo-persique, les îles du Pacifique ou encore la Scandinavie sont des régions qui pratiquent ce type de pêche. Les formes et matériaux varient mais le principe reste le même. Ce phénomène est particulièrement intéressant : à des millions de kilomètres, des civilisations très différentes ont développé des activités similaires. Nathalie Desse-Berset, archéozoologue au CNRS (Université Nice-Sophia Antipolis) va jusqu'à parler d'un «patrimoine de l'humanité».

Témoignage d'une activité économique, l'écluse, objet muséifiable pose tout de même des questions très actuelles sur la protection de l'environnement et la gestion des ressources. Elle est la marque d'une «organisation sociale complexe» (N. Desse-Berset) fondée sur des règles bien déterminées : son propriétaire, sa transmission, sa gestion, son entretien ainsi que sa récolte et le partage de celle-ci. Fondement de la survie des populations elle est aussi ferment de cohésion.

Charlotte Cosset

Les écluses à poisson d'Oléron, ouvrage collectif, Geste éditions, 200 p., 25 €



Bernard Decourchelle, monotype, bitume et acrylique sur page d'encyclopédie de pêche, 15 x 20 cm, 2006.

La Moufette bien faite

Pascal Gaubert, étudiant de l'Iffcam (Institut francophone de formation au cinéma animalier de Ménigoute) après avoir été diplômé de l'Énita (École nationale d'ingénieurs des travaux agricoles), a réalisé un court-métrage sur les écluses à poisson de l'île de Ré pour finaliser son Master 1 Réalisation documentaire animalier. Issu du monde agricole, se définissant comme naturaliste, il a choisi ce sujet après la visite de l'écluse du phare des Baleines avec deux ornithologues. La rencontre du président de l'Adepir (Association de

défense des écluses à poissons de l'île de Ré) fut tout aussi importante car il apprit à connaître le fonctionnement des écluses ainsi que les pêcheurs, acteurs principaux du maintien en état de celles-ci.

Tourné de janvier à mars 2010, période d'hivernage de nombreuses espèces sur l'île (bernaches cravant, limicoles, aigrettes, cormorans, hérons, ibis...) mais aussi lieu d'accueil d'une grande diversité de poissons (mulets, bars, daurades, orphies, seiches et même parfois saumons et sardines), cette réalisation

d'une trentaine de minutes montre l'activité d'une écluse le temps d'une journée. Notons au passage que la tempête Xynthia n'a pas détruit les écluses de l'île car le niveau de la mer était déjà très haut. Il a fallu des heures d'affût pour que les animaux s'approchent de la caméra (pas de téléobjectifs) et ainsi capturer des scènes étonnantes comme celle du grèbe à cou noir piégé par la marée. Pour l'écluse de la Moufette, les pêcheurs sont de jeunes retraités, propriétaires de celle-ci par concession, auxquels il revient d'entretenir les murets au rythme des marées basses. Ils utilisent des outils hérités du passé, le trident et le treillat, un filet attaché à deux bâtons permettant de recueillir le poisson sans le blesser. Le réalisateur montre une pêche à taille humaine : trois poissons par marée en moyenne. D'après ces pêcheurs, le nombre de prises est en baisse mais la qualité est meilleure, suggérant ainsi une amélioration de la qualité de l'eau ces dernières années.

Monté à l'Iffcam en avril et en mai, le film laisse le spectateur libre de se forger une opinion, il n'y a pas de voix off, simplement les sons naturels. «J'ai fait un film à mon image, affirme Pascal Gaubert. Un film contemplatif où l'on regarde vivre l'écluse, ses pêcheurs et sa faune. C'est une invitation au voyage autour de ces 1 200 mètres de murs.» Les dernières images s'arrêtent néanmoins sur un ticket de métro laissé dans l'eau et posent la question de la protection de l'environnement et particulièrement celui des écluses. Ce sont des zones fragiles tout comme le sont leurs structures. Estimées à 115 à la fin du XIX^e siècle sur l'île de Ré, elles ne sont plus qu'une douzaine. **C. C.**



Bernard Decourchelle, sans titre, bitume et acrylique sur panneau bois, 15 x 15 cm, 2005.

FRANÇOIS LE MASSON DU PARC

Le gendarme de la mer

François Le Masson du Parc a su faire une place à la cour du roi par ses «capacités». De 1723 à 1737, il parcourt le littoral français en tant que Commissaire de la Marine. Il est chargé de «dresser des procès-verbaux amirauté par amirauté, [...] examiner les différentes espèces de parcs et pêcheries qui y sont établis, [...] et découvrir les abus [...] de ces pêches, auxquels on attribue la disette du poisson» (ordre du Roi du 3 mai 1723). C'est donc

dans une démarche d'affirmation du pouvoir royal et de contrôle, amorcée dès 1681 par la grande ordonnance de la Marine, qu'il dresse les procès-verbaux des visites effectuées. Ceux concernant la pêche des amirautés de Marennes, de La Rochelle et des Sables-d'Olonne de 1727 et 1728 sont désormais publiés au sein d'un ouvrage détaillé sur les *Pêches et pêcheurs* de la Manche et de l'Atlantique. Celui-ci est illustré d'une vingtaine de dessins. Cette

publication, réalisée par l'historien Denis Lieppe, est un nouvel outil indispensable aux historiens de la mer. **C. C.**

Pêches & pêcheurs du domaine maritime aquitain au XVIII^e siècle, volume 2, de Le Masson du Parc, introduction, notes et index de Denis Lieppe, éditions de l'Entre-Deux-Mers et de l'Observatoire européen de l'Estran, 438 p., 48 €